RESOLUTION ADOPTEE SUR LE RAPPORT DU BUREAU

902 (IX). Achèvement des travaux de la neuvième session de l'Assemblée générale

Considérant que, le 25 septembre 1954, l'Assemblée générale a fixé au 10 décembre 1954 la clôture de sa neuvième session,

Considérant que le programme de travail de la session et les progrès accomplis jusqu'ici exigent que l'on examine à nouveau cette décision,

L'Assemblée générale

1. *Prie* les Commissions de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour hâter l'examen des questions qui sont encore à leur ordre du jour;

2. *Décide* de modifier sa décision du 25 septembre afin que les séances puissent au besoin se poursuivre au-delà du 10 décembre;

3. *Décide* de clore la neuvième session le 18 décembre 1954 au plus tard.

506ème séance plénière,
le 9 décembre 1954.